Permalink: https://gams.uni-graz.at/o:mws.7994

Zitiervorschlag: Anonyme (Claude de Crébillon) (Hrsg.): "No. 9.", in: *La Bigarure*, Vol.12\009 (1751), S. 65-72, ediert in: Ertler, Klaus-Dieter / Hobisch, Elisabeth (Hrsg.): Die "Spectators" im internationalen Kontext. Digitale Edition, Graz 2011-2019, hdl.handle.net/11471/513.20.5122

N°. 9.

ENCORE rien de nouveau sur le *Parnasse*, Monsieur, au sujet de la naissance de notre Duc de *Bourgogne*. Quand je dis rien de nouveau, j'entends rien qui mérite de vous être communiqué ; Car il s'en faut bien que je mette dans cette classe quelques fades compliments, herissez de *Latin* & *de Grec*, faits, à cette occasion, par nos Pedants, & debitez dans la poussiere de leurs Colleges, à l'ouverture de leur Année Academique qui vient de récommencer son cours. Mais consolez-vous de cette abstinence. J'espere que vous n'aurez rien perdu pour attendre. Les bonnes choses, comme vous le sçavez, demandent du tems ; & après tout, j'aimerois mieux vous laisser absolument jeuner, que de vous envoyer rien qui vaille. En attendant, je vais tâcher de vous amuser en vous rendant compte de differentes choses, les unes serieuses, les autres Comiques, que cet événement à occasionnées, tant ici, qu'à *Versailles*. Je commence par le serieux.

RIEN n'a été plus pompeux, ni en même tems plus édifiant, que le Religieux spectacle que la Cour nous a donné ici, le Dimanche qui a suivi la naissance du jeune Prince. Par ce spectacle j'entends, Monsieur, le voyage de toute notre Auguste famille Royale, qui est venue ici rendre à Dieu de solemnelles Actions de graces, pour celle que sa bonté à bien voulu nous accorder à tous. Son aproche nous fut annoncée par des décharges nombreuses & réiterées de l'Artillerie de l'Hôtel Royal des *Invalides*, aux quelles succéderent immediatement, & sans aucune interruption, celles de la Ville, & enfin celles de la *Bastille*. Jamais entrée ne fut plus brillante. Notre Auguste Monarque avoit toute sa maison Militaire avec lui, ou sur son passage ; Gardes*Françoises*, & *Suisses*, Gardes du Corps, Mousquetaires, Gris & Noirs, Chevaux-Legers, & la Gendarmerie ; tout étoit sous les armes. Les deux premiers de ces Corps, qui sont les plus nombreux, formoient une double haye, depuis la Porte *de la Conference*, jusqu'à notre Eglise Metropolitaine, le long des rues par les quelles leurs Majestez devoient passer. Sur les cinq heures du soir, L. M. accompagnées de Monseigneur le Dauphin, & de toutes les Dames de *France*, qui étoient dans le Carosse da la Reine, entrerent dans la Ville, au milieu des acclamations ordinaires, aux quelles on joignit le nom du Prince nouveau né, pour le quel se faisoit la cérémonie. En reconnoissance d'une joye si universelle, & si sincere, les Gardes du Corps, qui précedoient & suivoient les Carosses de L. M. jetterent au peuple une somme de quinze mille livres, que le Roi leur avoit fait donner à cet effet. Le Corps de Ville, ayant le Gouverneur à leur tête, fit à L. M. les compliments ordinaires en ces rencontres, après les quels Elles se rendirent à l'Eglise où l'on chanta le *Te Deum* au quel toutes les Cours Souveraines de cette Capitale & tout ce qu'elle a de plus distingué, ainsi que tous les Princes, & Ministres, assisterent. La cérémonie finie, L. M. & toute la famille Royale s'en retournerent à *Versailles* dans le même ordre, & au milieu des mêmes acclamations. Bien des gens s'étoient flattez qu'avant leur départ Elles honoreroient de leur presence le feu d'Artifice que la Ville fit tirer une heure après ; Mais, outre qu'il n'en valoit pas la peine, S. M. ne crut pas devoir occasionner, par sa presence, des depenses que je vous ai marqué qu'Elle avoit fait convertir à un bien meilleur usage.

SANS doute que c'étoit pour se conformer à ses intentions Royales qu'on avoit donné à ce feu un air d'œconomie qui, sans cela, auroit passé pour une vraie mesquinerie ; ce qui certainement n'auroit pas été du goût de nos *Parisiens*, les quels aiment le faste & la magnificence, surtout dans ces rencontres. En effet, pour épargner la dépense qu'auroit couté la décoration de l'Edifice, on lui avoit fait une espece d'habit d'*Arlequin*, composé de divers lambeaux d'autres decorations qui avoient déja servi plusieurs fois dans les rejouissances, faites pour nos nombreuses Conquêtes de la derniere guerre. Sept ou huit vieilles statues, de carton, ou de papier mâché, dont les Artifices, aux quels elles ont servi, avoient brulé, aux unes la barbe, aux autres les cheveux, à ceux-ci des lambeaux de draperie, & estropié quelques membres à ceux-là, couronnoient le faite de cet Edifice qu'on pouvoit bien apeller un ouvrage à la Mosaïque. J'ai vu même des personnes à qui il servoit d'*Almanach Historique*

& Militaire. Effectivement en l'examinant, piéce par piéce, elles se rapelloient, à cette occasion, toutes les Batailles que nous avons gagnées, & toutes les Villes que nous avons prises & rendues, depuis huit ans. « Voilà, disoient elles, un morceau d'*Ypres*. Voilà un lambeau de *Tournai* ; Ceci est une piéce de *Bruxelles*, voici la Pucelde *Berg-op-Zoom*, &c. » A la vue de chaque piéce, elles citoient l'année, le jour, l'heure, la minute où ces Villes avoient été prises, faisoient le compte exact des bombes & boulets qui y avoient été tirez, le nombre des morts, & des blessez qu'elles nous avoient couté, l'argent que nous en avions emporté, & le tems que nous les avions gardées.

« VOILA, disoit gravement un autre, voilà les debris du *Massacre des Innocents* ; je veux dire, des *Anglois à Fontenoi*, des *Hollandois* à *Rocou*, des *Hanovriens*, *Hessois*, & autres Troupes *Britanniques* à *Laweldt* ... Tu bleu, qu'il faisoit chaud là ! Je gagerois bien que le feu de ce soir n'en aprochera pas. » Enfin rien n'étoit si instructif, ni en même tems si recreatif, que cette conversation.

SPECTATEUR comme les autres (car je suis aussi moi-même un peu *Badaut*) vous voyez par ce recit, Monsieur, que je n'ai rien perdu ni de leurs remarques Historiques, ni de leurs discours. Mais celui qui m'a le plus rejoui, est l'explication que l'on me donna de la decoration de la façade qui étoit du côté de l'Hôtel de Ville, & qui ayant été recrépiée, ou, si vous l'aimez mieux, rebarbouillée, avoit un air de nouveauté qui la rendoit meconnoissable à tous ceux que je venois d'entendre discourir. Elle consistoit dans je ne sçai quelle figure, plaquée sur un nuage, & tenant en ses mains un enfant. Plus bas, sur un degré, paroissoient deux autres figures, qui tendoient las bras à l'enfant. C'étoit bien domage que le degré ne fut pas plus haut ; car elles étoient vraiment en bonne disposition de monter ; Enfin près de ces deux figures étoient deux Amants qui offroient un sacrifice sur un Autel.

JAMAIS je n'ai mieux reconnu, Monsieur, qu'en cette rencontre, la verité du Proverbe qui dit : *Autant de têtes, autant d'opinions differentes*. De près de deux cents personnes, aux quelles je demandai ce que signifioit cette décoration, je n'en trouvai pas deux dont les explications s'accordassent. Enfin croyant y mieux réussir, je m'avisai de m'adresser à un des Ouvriers qui avoit travaillé à la construction de cette décoration, & qui en avoit, disoit-il, entendu parler à ceux qui en avoient eu la direction. Voici mot pour mot ce qu'il m'en dit. « Cette figure volante, me dit il, que vous voyez sur ce nuage, est la *Renommée*, qui apporte le jeune Prince à une des figures qui est en bas : Or, voyez-vous, cette figure, qui vous paroit la plus haute, est la *France* ; & celle qui est plus bas, est la *Bourgogne* ; Car comme la *Bourgogne* n'est pas de la *France* ; & que la *France* n'est pas de la *Bourgogne*, on a mis, comme cela, la *France* au dessus de la *Bourgogne*. » Je ne sçai, Monsieur, si vous comprendrez mieux que moi cette explication, mais il me fut impossible d'en avoir d'autre. Peut-être, au reste, si l'on m'avoit donné la véritable, elle ne m'auroit pas tant diverti, que cella-là. Je souhaite qu'elle vous fasse autant de plaisir ; je passe à des choses un peu plus serieuses.

DANS une de mes dernieres Lettres je vous ai marqué, que S. M. avoit témoigné qu'on lui feroit plaisir que l'argent que la Ville avoit destiné aux rejouissances publiques, pour la naissance de son petit-fils, fut employé à doter & marier de pauvres filles. En conséquence, les Magistrats du Corps de Ville ont fait publier & afficher, dans tous les Carrefours de cette Capitale, une Ordonnance portant en substance « Que conformément aux intentions & dispositions favorables de S. M. pour le bien & avantage de cette Ville de *Paris*, il seroit pourvu, des derniers publics, dont l'administration nous est confiée, aux fonds des Dots, & habillements convenables, & tels que nous les jugerons nécessaires, de concert avec les Curez de toutes les Paroisses de la Ville, & de ses Fauxbourgs, pour faire contracter & célébrer six cents Mariages, dont la repartition sera par nous faite entre toutes les dittes Paroisses, & pareillement concertée avec les dits Curez : Que le choix des personnes qui devront être unies par les dits six cents Mariages sera déferé aux dits Sieurs Curez : Que le choix des personnes qui devront être unies par les dits six cents Mariages sera déferé aux dits Sieurs Curez, en observant toutefois, que les dits contractants seront tenus de justifier leur naissance, & habitation actuelle dans l'étendue de la Ville & de ses Fauxbourgs, & pris dans le nombre des Artisans, & Aprentifs de differents metiers, Ouvriers, Manouvriers, & gens de peine, aux établissements des quels leurs Peres, Meres ou Tuteurs, sont hors d'état de pouvoir : Que tous les dits Mariages seront, autant que faire se poura, célébrez le même jour, dans les dittes Paroisses, avec l'appareil convenable, & en notre presence, ou en celle des personnes qui seront par nous deputées, lesquelles en signeront les Actes, dont les extraits nous seront ensuite remis par les dits Curez, pour être déposez au Greffe de la Ville ».

EN conséquence de cette Ordonnance, toutes les pauvres filles qui ont quelque inclination pour le Mariage (& le nombre n'en a pas été petit) ont été se presenter aux Curez, pour avoir d'eux un Certificat qui fit connoitre qu'elles étoient assez pauvres pour prétendre à la gratification proposée. A ce certificat, les Curez, ont apposé

une condition. C'est qu'on ne peut l'obtenir que sur une Attestation de Vie & de Mœurs ; Mais comme ces Attestations sont peu de chose : & qu'il suffit d'être présenté au Curé par quelques personnes de connoissance, pour être admis, il s'est trouvé beaucoup infiniment moins de places à remplir, qu'il n'y avoit d'aspirantes. Parmi celles qui les ont remplies, il s'en est même trouvé beaucoup dont la Vertu, malgré l'Attestation de vie & de mœurs, n'étoit pas absolument sans atteinte. Une pauvre Diablesse, revendeuse de noix & de pommes, dans les rues, & de la Paroisse de S. *Medard*, s'étant trouvée en concurrence avec une Ravaudeuse, mais qui avoit été plus protégée auprès du Curé, par qui elle avoit été admise, n'a pu souffrir cette préference donnée à une fille à qui elle se croyoit infiniment superieure en merite .... *O, vraiment !* lui a-t-elle dit en l'aprenant, *Je ne sommes point surprises de ça. Le Proverbe l'a dit : il n'y a de bonheur dans ce monde que pour les P. . . . Pour nous, comme j'avons de l'honneur, je n'avons point aussi de bonheur.*

IL n'est point de personnes qui paroissent plus delicates sur l'article de l'honneur que celles qui, pour l'ordinaire, en ont le moins. A peine ces paroles, qui furent prononcées à vingt pas de la maison du Curé, furent elles entendues par la Ravaudeuse, que celle-ci apostropha la jeune Vendeuse de pommes du plus vigoureux souflet qu'elle eut jamais reçu. Ce present, dont elle se seroit très bien passée, fut accompagné de cette seconde Apostrophe : *Apprens Maitresse P... que j'avons de l'honneur autant & plus que toi ; & j'allons te le montrer.* A ces mots les deux Championes se jettent l'une sur l'autre, & se prennent aux cheveux. Escofions de voler, & coups de poings de troter. On s'egratigne, on se meurtrit de coups, on s'arrache les cheveux, on se traine dans la boue ; l'Air retentit au loin des cris de ces deux jeunes *Furies*. On accourt de toutes parts, moins pour séparer les combatantes, que pour voir le combat. Comme la populace donne toujours guain de Cause aux plus malheureux, la Fiancée est declarée avoir tort, & conséquemment condamnée. Enfin la Garde, avertie par les cris des Championes & par les huées des Spectateurs & Spectatrices qui s'étoient déja assemblez au nombre de plus de trois à quatre mille, sans compter les enfans, la Garde, dis je, étant accourue, les sépare, non sans beaucoup de peine, & les emmene chez le Commissaire. C'est ici que commence le plus interressant de la Scène.

IL étoit question, entre ces deux femelles, de sçavoir la quelle avoit tort. Toutes les deux pretendoient être filles d'honneur ; & ce n'est pas une petite affaire à décider pour un Juge, sur-tout dans des personnes de cette classe. Toutes les deux prétendoient être très sages ; & toutes les deux se taxoient de P. . .nisme, vomissant l'une contre l'autre les plus grandes ordures. Enfin n'en trouvant plus d'assez fortes ; & voulant en venir aux preuves, l'assaillante proposa au Commissaire de les faire visiter toutes les deux, disant que par là on verroit la quelle des deux meritoit le mieux la gratification du Roi & de la Ville. *Pour nous*, ajouta-t-elle, *je ne craignons rien ; & sur cet article là, je pouvons bien defier toutes les Dames* Tiremonde *de* Paris. *Mais, toi, belle & bonne Chienne, tu n'as pas la peau du . si hardie . . . Voyez, voyez, comme le bout du nez lui branle déja.*

JE vous laisse à penser, Monsieur, quels furent les éclats de rire de la part du Commissaire, & de tous les assistants, à cette Comique Scène, & à ce modeste discours. La Ravaudeuse alloit repliquer sur le même ton, sans doute, si le Magistrat, homme d'esprit, n'eut terminé tous ces débats qui, sans lui, n'auroient pas fini de la journée. C'est ce qu'il fit par ces paroles remarquables, & bien convenables au sujet dont il étoit question. *Il y a trois choses,* a dit le Sage, *qui sont pour moi bien difficiles à comprendre : Pour la quatrieme, je m'y perdit ; & elle m'est absolument inconnue ; La trace de l'Aigle dans l'Air ; celle du Serpent sur la Terre ; la trace d'un Navire au milieu de la Mer ;* CELLE DE L'HOMME, LORSQU'IL S'EST APPROCHÉ D'UNE FILLE VIERGE (a[1]). *Telle est encore la voye de la femme Adultere, qui, après avoir mangé, s'essuye la bouche, & dit : je n'ai point fait de mal* *[2] « Allez malheureuses, & impertinentes Carognes que vous êtes : Retirez vous. Vous meriteriez que je vous envoyasse toutes les deux en prison, & dans le Cachot ». Tel a été, Monsieur, le denouement de cette Comique & risible avanture, dans la quelle vous voyez un échantillon de ces Mariages, aux quels on a déja donné ici le surnom de *Bourgaignons* ; & cela, à cause de l'heureux événement qui les a occasionnez.

CE n'est pas seulement ici que l'on a eu des Scenes si plaisantes. La Cour en a aussi eu une des plus divertissantes de la part de nos Harengeres, qui ont été la complimenter, à *Versailles*, sur la naissance du jeune Prince. Cette Compagnie, la plus respectable de nos Halles, s'étant assemblée, il y a quelques jours, fit choix d'une vingtaine des

---

[1] (a) VIAM VIRI IN VIRGINE. Text. Hebraic.

[2] * *Salomon*, dans *ses Proverbes*, Chap. XXX. Vs. 18.

plus hardies, des plus belles, & des plus polies d'entr'elles, pour aller s'acquitter, de leur part, de cette Commission. Quoique ce ne soit qu'un Corps de femmes, & que ce ne soit pas le plus brillant, il ne laisse pas d'avoir, comme les autres, ses Officiers superieurs, pour le servir au besoin ; un Huissier, un Procureur & un Avocat. Ce dernier fut chargé de la composition du compliment qu'elles devoient faire. Ces sortes de piéces ne sont pas des plus aisées à composer ; car il ne s'agit pas d'éloquence en ces rencontres ; il n'y est pas même question du bon & du beau langage François ; mais de celui qu'on parle dans les Halles.

CES femmes s'imaginant qu'un compliment de cette nature se fait comme elles font le marché d'une queue de Morue, où d'une demie douzaine de Harengs, pretendoient que Mr. leur Avocat, aussitôt qu'il les auroit vues, auroit un compliment tout composé, ou qu'il le feroit dans le moment. Pleines de cette idée, elles se rendirent chez lui, & lui demanderent le compliment. L'Avocat prend aussitôt la plume, écrit, efface, écrit entre les lignes, fait des renvois sur les marges, se frotte la tête, rêve, prend du Tabac ; & sur ce qu'on s'impatiente de ce qu'il est si long-tems à exécuter ce qu'on lui demande, il repond, qu'il n'est pas si aisé qu'on le pense de faire un piéce de cette espece. Par cette reponse on conçoit qu'il n'y a encore rien de fait. Les Comeres, impatientes, s'en retournent. Elles se rassemblent, & concluent ensemble, que puisque Mr. l'Avocat est un sot, & une bête, qui n'a pas l'esprit de faire un compliment, il n'y a qu'à en charger la Comere *Bon-bec*, & que *ça iroit bien* ; que cependant l'Avocat n'étant point capable de servir la Communauté au besoin, il faloit absolument lui donner son congé par Huissier ; ce qui fut sur le champ exécuté.

LES Deputées étant parties, & arrivées à *Versailles*, furent introduites devant L. M. qui reçurent avec la bonté, qui leur est ordinaire, leur compliment tout grossier & tout risible qu'il étoit quant à la tournure & au langage. Outre cet accueil gracieux, le Roi ordonna qu'elles fussent regalées dans son Palais, & traitées d'une façon convenable. Aussi l'ont-elles été, & servies par les Officiers du Roi qui, ayant recommandé qu'on lui rendit compte de ce qui se passeroit dans ce repas, s'en est fort rejoui, ainsi que toute la Cour. Comme le Brandevin & les liqueurs les plus violentes ne le sont pas trop pour ces Comeres, elles avaloient les meilleurs Vins, comme l'eau ; & à chaque rasade qu'elles buvoient, elles jettoient les Verres par les fenêtres ; de façon qu'elles en ont cassé entre onze & douze cents. On peut juger par là du nombre des Bouteilles qu'elles ont sablées, & des jolies choses que cette quantité de vin leur aura fait dire dans ce repas qu'on a nommé *la Rigaille des Harangeres*.

J'ai l'honneur d'être &c.

Paris ce 8 Octobre 1751.

LIVRES NOUVEAUX

Qui se vendent à la Haye, chez Pierre Gosse Junior, Libraire de S. A. R.

Petit Maitre Philosophe, ou Voyage & Avantures de Genu Soalhat, Chevallier de Mainvillers dans les Prinpales <sic> Cours de l'Europe, 12. 3 *parties*, *Londres* 1752.

Oeuvres de Gresset de l'Academie Françoise, Nouvelle Edition revue & Corrigée & Considerablement augmentée, 12. 2 vol. Paris 1751.

Traité Historique & Dogmatique sur les Apparitions, les Visions & les Revelations particulieres, par l'Abbé Lenglet du Fresnoy, 12. 2 vol. *Paris* 1751.

Dissertation sur la Sainte Larme de Vendome, par Mr. J. B. Thiers avec la Reponse à la Lettre du Pere Mabillon touchant la pretendue Sainte Larme, par le même Autheur, 12. Amst. 1751.